



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barthélemy procèdera à l'étude d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du mardi 5 décembre 2022 à 20 h, au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

La demande de dérogation mineure vise à régulariser des largeurs de lots concernant les terrains composés des lots suivants : 5 637 391, 5 637 392, 5 637 395, 5 637 396. La dérogation permettra de reconnaître des largeurs de 35.99 et 32.60 mètres alors que la norme est de 37.5 mètres.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, par téléphone (450-885-3511, poste 5013), par courriel (urbanisme@saint-barthelemy.ca) ou en envoyant une lettre à la municipalité avant le vendredi 2 décembre 2022.

Donné à Saint-Barthélemy, ce 15^e jour du mois de novembre 2022.

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière